

Classement d'une zone agricole protégée sur les communes de Bou et Combleux

Six annexes à l'arrêté préfectoral du 8 juin 2023

Orléans, le 8 juin 2023

**La préfète,
Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général,
signé : Benoît LEMAIRE**